



TRANS MOUNTAIN

Mise à jour sur le projet pour les propriétaires fonciers

C.-B. et Alberta – Automne 2022

Vous envisagez
d'apporter des
améliorations à
votre maison ou
à votre jardin?

Appelez ou
cliquez avant
de creuser!



Installation d'une nouvelle clôture

Tous les ans, nous relevons et examinons les activités non autorisées (ANA) qui surviennent près du droit de passage de notre oléoduc. Une ANA est une activité qui contrevient aux règlements relatifs aux pratiques d'excavation sécuritaire de la Régie de l'énergie du Canada (REC) ou qui ne satisfait pas aux exigences de Trans Mountain pour le travail en toute sécurité à proximité de l'oléoduc. L'une des causes les plus courantes d'ANA est une activité de perturbation du sol réalisée par le propriétaire foncier ou un entrepreneur sans avoir auparavant présenté une demande de localisation en communiquant avec le centre One Call local.

L'installation et le remplacement de poteaux de clôture sont les types de travaux sur le droit de passage qui causent le plus fréquemment une ANA. Comme pour toute autre activité de perturbation du sol à une profondeur de 30 cm ou plus, il faut présenter une demande de localisation auprès du centre One Call local avant le début des travaux. Après avoir reçu la demande de localisation, Trans Mountain déterminera et indiquera l'emplacement de l'oléoduc pour veiller à ce que les travaux n'aient pas d'incidence sur l'oléoduc et à ce que les poteaux ne soient pas installés directement au-dessus de l'oléoduc.

Une autre ANA courante est le franchissement au-dessus de l'oléoduc par des véhicules ou de l'équipement mobile. Bien que ce type d'activité soit permis dans la partie empruntée d'une autoroute ou d'une voie publique, les franchissements hors route nécessitent qu'une demande de localisation soit présentée pour que nous puissions évaluer les répercussions de l'activité de franchissement sur l'oléoduc. Il pourrait être nécessaire d'utiliser d'autres mesures de protection comme les plateformes de paillassonnage, de la couverture supplémentaire

ou l'identification d'autres franchissements.

L'équipement comme les tarières et les mini excavatrices utilisées pour les projets d'aménagement paysager et de rénovation domiciliaire peut entrer en contact et endommager une conduite enfouie. Il faut se rappeler qu'un propriétaire foncier ou un entrepreneur embauché qui utilise ce type d'équipement est tenu de présenter une demande de localisation avant le début des travaux.

En vertu des règlements de la REC sur la prévention des dommages, les propriétaires fonciers et utilisateurs de terrains qui embauchent des entrepreneurs sont tenus de les aviser de la présence d'une conduite enfouie sur la propriété et de l'exigence de présenter une demande de localisation. Il est important d'établir clairement qui sera responsable de présenter la demande de localisation et de veiller à conserver un exemplaire du numéro de dossier One Call sur place pendant les travaux. Pour tous les travaux qui comprennent une perturbation du sol, Trans Mountain fournira un consentement écrit conformément aux règlements applicables.



Installation d'une nouvelle clôture

Faites preuve de prudence en passant une demande de localisation auprès de votre centre One Call local :

Utility Safety Partners (Alberta) :
1.800.242.3447

BC 1 Call : 1.800.474.6886

ou consultez ClickBeforeYouDig.com/fr



Renseignements de sécurité IMPORTANTS



- des odeurs de produits chimiques ou de pétrole
- des odeurs de soufre ou d'œufs pourris



- une flaque de liquide près du droit de passage
- un reflet arc-en-ciel sur l'eau
- de la végétation morte ou décolorée



- des bruits inhabituels tels que grondements ou siflements

SI VOUS REMARQUEZ L'UN DE CES SIGNES D'ALERTE :

- coupez le moteur des véhicules.
- quittez immédiatement la zone, à pied et en vous orientant de travers avec le vent, puis face au vent
- indiquez aux autres personnes de quitter

- éliminez les sources d'inflammation (porte sans clé, téléphone cellulaire ou lampe de poche)
- appelez le 911 à partir d'un téléphone fixe
- appelez la ligne d'urgence de Trans Mountain, accessible 24 heures sur 24

NE PAS : revenir dans la zone

toucher un liquide; actionner les vannes de l'oléoduc; essayer d'éteindre un incendie.

Communications pour les propriétaires fonciers CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Chez Trans Mountain, nous utilisons toute une gamme de moyens pour communiquer avec les propriétaires fonciers où se situe un droit de passage de notre oléoduc.

- À l'automne, les représentant.e.s de Trans Mountain fournissent un dossier d'information annuel aux propriétaires fonciers et aux occupant.e.s. Cette année, nous sommes ravis de pouvoir encore une fois distribuer les dossiers d'information aux propriétaires fonciers.
- Au printemps et à l'automne, nous publions le bulletin d'information « Mise à jour sur le projet pour les propriétaires fonciers » qui est distribué à tous les propriétaires fonciers et les occupant.e.s le long du tracé de l'oléoduc.
- Cet été, nous avons lancé une page Web dédiée pour les propriétaires fonciers à l'adresse www.transmountain.com/fr/proprietaires-fonciers. On y trouve des liens et des renseignements utiles sur les sujets qui concernent particulièrement les propriétaires fonciers.

Pour assurer une communication efficace, nous encourageons les propriétaires fonciers à communiquer avec notre service responsable des terrains en écrivant à landowners@transmountain.com ou en composant le 1.866.268.3001 s'ils changent d'adresse ou s'ils ont de nouvelles coordonnées.

EXERCER UNE INFLUENCE dans la communauté

Trans Mountain s'est engagée depuis longtemps à entretenir des liens communautaires et est fière des relations qu'elle a tissées en près de 70 ans d'exploitation.

Nous nous efforçons d'être de bons voisins et de redonner à la communauté dans laquelle nous vivons et travaillons. Par l'entremise de notre programme d'investissement communautaire, nous appuyons des programmes et des initiatives qui contribuent à rendre les communautés plus fortes. Au nombre des initiatives que nous appuyons, citons Centraide United Way – un organisme qui rassemble les gens pour résoudre les problèmes locaux et améliorer la vie des personnes qui vivent dans nos communautés.

L'an dernier, notre personnel et nos entrepreneurs ont recueilli plus de 130 000 dollars pour les communautés locales le long de l'oléoduc, ce qui dépassait notre objectif de 100 000 dollars. Cette campagne fructueuse a permis d'apporter une aide très attendue après les inondations en Colombie-Britannique qui ont touché de nombreuses communautés le long du tracé de l'oléoduc en plus d'appuyer les activités et la construction du Projet d'expansion. Ces fonds ont permis d'offrir des ressources indispensables en soutien aux personnes touchées par les inondations.

Nous avons reçu le Workplace Excellence Award [prix de l'excellence en milieu de travail] pour 2022. Ce prix souligne les initiatives communautaires remarquables qui démontrent l'excellence de l'industrie grâce au soutien de la gestion, à la participation des membres du personnel et à l'approche novatrice de la campagne Centraide United Way dirigée par le personnel et les entrepreneurs. Pour en apprendre davantage sur le programme d'investissement communautaire de Trans Mountain, veuillez consulter le site www.transmountain.com/fr/.



Vue aérienne du droit de passage de l'oléoduc

UNE JOURNÉE DANS LA VIE d'une patrouille aérienne

Le programme de patrouille aérienne de Trans Mountain joue un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité de l'oléoduc grâce à une surveillance diligente par hélicoptère du droit de passage. Nous avons discuté avec Janelle, une membre de la patrouille, pour en apprendre davantage sur ses responsabilités quotidiennes.

La journée typique d'une patrouille aérienne dépend des conditions météorologiques; les pilotes doivent veiller à ce que les conditions de vol soient sécuritaires. Avant de commencer leur trajet, les patrouilleurs examinent les permis approuvés et les autres confirmations fournies par Trans Mountain. Rendue dans les airs, la patrouille aérienne fait des observations et signale les conditions ou activités qui pourraient avoir des conséquences sur l'intégrité de l'oléoduc, y compris les risques naturels comme l'érosion, la croissance de la végétation ou des changements dans la profondeur de la couverture au-dessus de l'oléoduc; cela comprend également les activités de perturbations du sol telles que l'excavation et la construction, l'incinération de déchets, l'aménagement paysager et l'installation de clôtures.



Hélicoptère de patrouille aérienne

Si un membre de la patrouille observe des activités de perturbation du sol dans les 30 mètres de l'axe longitudinal de l'oléoduc, on lance une procédure d'intervention. La première étape consiste à prendre une photo de la zone concernée. Ensuite, on établit le contact avec l'équipe responsable de l'oléoduc Trans Mountain afin de déterminer si l'activité est permise. Au besoin, un.e représentant.e de Trans Mountain est envoyé.e immédiatement sur place pour y réaliser une enquête. Cette procédure est essentielle pour assurer la sécurité des gens et de l'oléoduc.

Dans les airs, on n'utilise pas de jumelles ni de technologie. Comme membre de la patrouille de Trans Mountain, Janelle doit avoir un bon sens de l'observation et un souci du détail en plus de connaître l'emplacement de l'oléoduc. Quand elle ne fait pas de patrouille à 1 000 pieds au-dessus du sol, elle est généralement dans le bureau à consulter ses courriels et faire un suivi avec l'équipe de protection de l'oléoduc.

Le message que Janelle aimerait transmettre à toutes les personnes qui vivent ou travaillent à proximité de l'oléoduc est de ne pas oublier de présenter une demande de localisation avant de commencer toute activité de perturbation du sol, qu'il s'agisse de creuser une tranchée, de franchir le droit de passage sur une pelle rétrocaveuse ou d'installer une clôture.



MISE À JOUR sur la cessation d'exploitation de l'oléoduc

La Fiducie de remise en état de Trans Mountain (la Fiducie) a été créée en 2015. La Fiducie met de côté des fonds pour la cessation d'exploitation future des actifs du réseau pipelinier de Trans Mountain. Trans Mountain ne prévoit pas d'abandonner son réseau pipelinier dans un avenir prévisible. Trans Mountain continue de recueillir des fonds comme elle en a reçu l'instruction de la Régie de l'énergie du Canada (REC).

En date de décembre 2021, un total de

99,8 millions de dollars se trouvait dans la Fiducie.

Trans Mountain soumet annuellement des dossiers de conformité à la REC, et ce, en avril de chaque année.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter

- cer-rec.gc.ca/fr/index.html
- transmountain.com/fr/pipeline-abandonment



Mise à jour sur la construction du PETM

Cette année, Trans Mountain a franchi une étape importante en achevant plus de la moitié de la construction de son Projet d'expansion. Nos équipes continuent de s'affairer dans les communautés tout le long du droit de passage de l'oléoduc.

Nous vous remercions de votre patience et de votre coopération pendant que nous poursuivons la construction.

Pour savoir quels travaux sont en cours dans votre région et vous inscrire pour recevoir les mises à jour mensuelles sur le travail accompli dans votre communauté, consulter le site transmountain.com/fr/all-communities.

La prévention des dommages est une responsabilité PARTAGÉE

Cliquez Avant de Creuser.com

BC 1 Call

1.800.474.6886

Utility Safety Partners (Alberta)

1.800.242.3447



Droit de passage urbain

En cas d'urgence connexe à l'oléoduc ou pour signaler des odeurs, composez le numéro suivant 24 heures sur 24 : 1.888.876.6711